

Droit à l'emploi et RTT ou fin du travail et revenu universel ?

Michel Husson

Toute une série de courants et d'auteurs proposent aujourd'hui de refonder un projet d'émancipation sociale sur l'hypothèse de la fin du travail et font de l'exigence d'un revenu universel la clé de voûte d'un tel projet. Or, cette théorie de la fin du travail, qui rendrait caduque une perspective de plein emploi, ne correspond pas à la réalité, et les projets de revenu universel sont au mieux ambigus. Une véritable démarche de transformation sociale doit au contraire être fondée sur l'affirmation du droit à l'emploi, une réduction massive du temps de travail et une extension du champ de la gratuité pour la satisfaction des besoins sociaux.

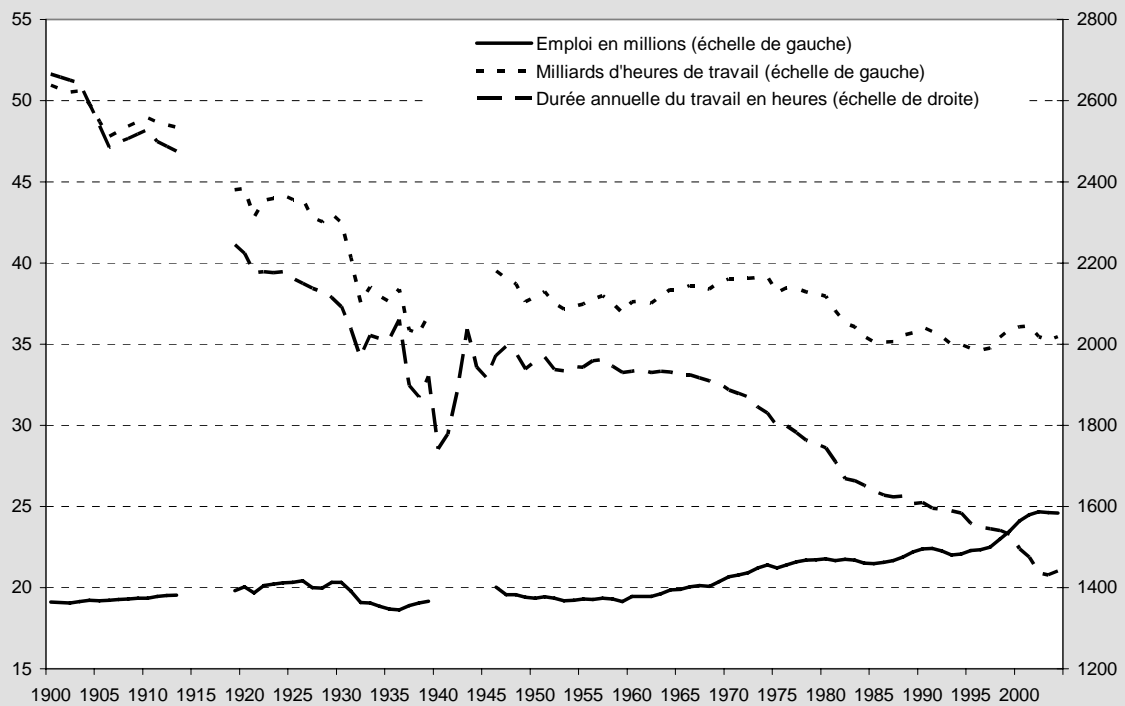
Productivité et chômage

Les progrès de la productivité feraient qu'il n'y aurait plus de travail pour tout le monde. La montée du chômage de masse semble suffire à la démonstration, mais cela est loin d'aller de soi. Sur long terme, les progrès de la productivité horaire sont effectivement spectaculaires : en une heure de travail on produit en 2004 un volume de biens et de services 15,6 fois plus élevé qu'en 1896. Pourtant les emplois ont augmenté de 30 % sur cette même période, passant de 18,8 à 24,6 millions, et cette progression n'a été possible qu'en raison d'une baisse du temps de travail. Elle est passée de 2695 heures par an en 1896 à 1441 en 2004, ce qui équivaut pratiquement à un passage à mi-temps (graphique 1).

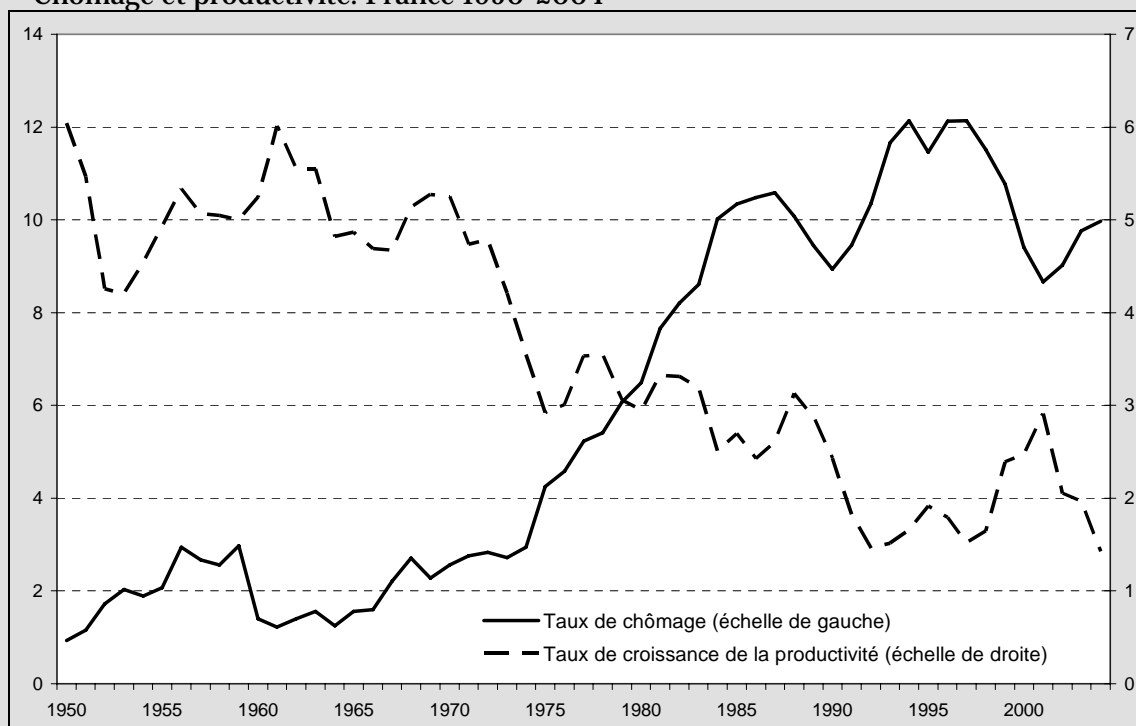
Imaginons un moment que la durée du travail soit restée la même, à croissance du PIB inchangée : l'emploi ne serait plus aujourd'hui que de 12 millions, et le taux de chômage atteindrait 55 % au lieu de 10 % ! Ce scénario d'économie-fiction permet de constater que les gains de productivité ont été sur le long terme répartis en deux principaux usages. Le premier est l'accroissement du niveau de vie, puisque le PIB par tête a augmenté de 2 % par an entre 1896 et 2004, soit une multiplication par 8. Mais cette progression est inférieure à celle des gains de productivité horaire, ce qui signifie qu'ils ont été en grande partie affectés à la réduction du temps de travail, et donc à des créations d'emplois qui ont empêché le taux de chômage d'exploser. Derrière ces décompositions comptables, il y a évidemment les lois de fonctionnement du système capitaliste. Il cherche à exploiter au maximum la force de travail en développant les capacités productives de l'économie, mais il se heurte aux résistances sociales et à ses propres contradictions, puisqu'il lui faut une force de travail en état de produire, et des débouchés.

En tout cas, il n'existe pas de lien direct entre productivité et chômage, et on peut le vérifier plus précisément sur l'évolution des cinquante dernières années. Entre la fin de la Seconde Guerre Mondiale et la récession généralisée du milieu des années 1970, la productivité horaire croît en France à un rythme de 5 %, soit deux fois plus vite que sur l'ensemble du siècle. Mais le taux de chômage fluctue alors autour de 2 %. Après une courte période de transition, on entre ensuite dans la phase néo-libérale : le taux de chômage augmente jusqu'à 10 %, tandis que la productivité horaire ralentit jusqu'à environ 2 % par an. On vérifie bien que la montée du chômage de masse ne peut pas s'expliquer par une accélération des gains de productivité (graphique 2).

Graphique 1
Emploi et durée du travail. France 1900-2004



Graphique 2
Chômage et productivité. France 1950-2004



Sources : Pierre Villa, *Un siècle de données macro-économiques*, INSEE Résultats n°303-304, 1994
 OCDE, *Perspectives économiques*, 2005.

Qu'en est-il du volume de travail, autrement dit du nombre total d'heures travaillées ? Il a baissé de 50,7 milliards d'heures en 1896 à 35,5 en 2004. Mais cette tendance n'a rien de régulier, et on peut distinguer trois grandes phases au cours du dernier demi-siècle : légère tendance à la hausse entre 1950 et 1974, recul brutal avec l'entrée en crise (de 39 à 34 milliards entre 1974 et 1983) et depuis de petites fluctuations autour de 35 milliards d'heures. Cela permet en passant de réfuter l'argument selon lequel les 35 heures auraient été « malthusiennes » : elles ont permis de créer des emplois sans rogner le volume de travail, alors que celui-ci avait été largement érodé par l'entrée en crise et le tournant libéral qui l'a suivie au début des années 1980.

Ce bilan permet aussi d'éclairer les relations entre croissance et emploi. A court terme, le lien est évident : il y a créations d'emplois en phase de reprise, et destructions (ou moindres créations) en phase de ralentissement. Mais cela conduit-il à des créations nettes d'emplois sur le moyen terme ? Ce n'est pas le cas à l'échelle du siècle puisque la productivité horaire a augmenté plus vite (2,6 %) que le PIB (2,2 %). Sur le second demi-siècle, on trouve une croissance équivalente de 4,2 % par an entre 1962 et 1980 puis une progression plus rapide que le PIB de la productivité horaire à partir de 1980 (Tableau 1). La croissance s'accompagne donc de gains de productivité équivalents, ce qui veut dire que l'effet sur l'emploi de la croissance « nette » (PIB - productivité horaire) est voisin de zéro, voire négatif. C'est donc principalement la réduction du temps de travail qui permet de créer durablement des emplois : de l'ordre de 0,6 % par an entre 1960 et 1980 et 0,5 % entre 1980 et 2004.

Tableau 1. Croissance, productivité et emploi. France 1962-2004

	Taux de croissance annuels		
	1896-2004	1962-1980	1980-2004
PIB	2,2	4,2	2,0
Productivité horaire	2,6	4,2	2,3
Volume de travail	-0,4	0,0	- 0,3
Durée du travail	-0,6	- 0,6	- 0,8
Emploi	0,2	0,6	0,5

Emploi = PIB/(productivité horaire x durée du travail)

PIB en milliards d'euros de 1995 ; productivité horaire en euros de 1995 par heure ;

volume de travail en milliards d'heures ; durée du travail en heures par an ; emploi en millions.

Emploi et activité : la dissociation du travail

La thèse de la fin du travail conduit logiquement à cette conclusion : puisque le plein emploi est hors d'atteinte, il faut lui substituer une autre conception de la société. Ce discours se déploie depuis de nombreuses années ; c'est par exemple en 1994 que le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) invite « à s'interroger d'abord sur le sens du travail dans la vie des hommes, à repenser le rapport de l'homme au travail et la vision que chacun se donne de sa place dans la société ». A la logique de l'emploi salarié, le CJD oppose une « logique de l'activité » qui repose sur « l'intuition qu'il n'est aucune mesure, aucun plan anti-chômage qui puisse permettre aux entreprises d'assurer le retour au plein emploi dans notre société ». On constate d'emblée que cette posture dédouane l'entreprise de la fonction d'offrir des emplois.

Cette distinction entre emploi et activité reprend celle qu'André Gorz a proposée dans *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, entre « travail hétéronome » et « travail autonome ». La sphère de l'hétéronomie regroupe « l'ensemble des activités spécialisées que les individus ont à accomplir comme des fonctions coordonnées de l'extérieur par une organisation préétablie » alors que celle de l'autonomie est celle de la liberté. Entre les deux,

il existe une frontière infranchissable qui renvoie à un postulat que Gorz a ramassé en une formule lapidaire de ses *Adieux au prolétariat* : « Contrairement à ce que pensait Marx, il est impossible que l'individu coïncide totalement avec son être social ». Autrement dit, l'émancipation du travail dans le travail est une utopie. Ce fatalisme se retrouve chez Dominique Méda, pour qui « le travail ne pourra plus être un lieu d'autonomie, parce que cette rationalité est construite autour de la mise en valeur du capital et non de l'homme ».

La double nature du travail se transforme en une séparation absolue entre travail et hors travail. Certes le travail salarié est un rapport d'exploitation, de domination et d'aliénation et certaines de ses formes, y compris les plus « modernes », confinent à l'esclavage. Mais c'est en même temps un mode de reconnaissance sociale et un espace de réalisation. Ces deux facettes sont inégalement présentes dans les situations concrètes, mais aucune n'en est jamais absente, et c'est pourquoi on ne peut pas les considérer comme strictement séparées. Dans *Souffrance en France*, Christophe Dejours va très loin, puisqu'il dresse un parallèle entre l'organisation capitaliste du travail et celle d'un camp de concentration. Mais il montre aussi qu'une grande partie des souffrances au travail ne proviennent pas tant de la situation de dépendance elle-même mais du déchirement qu'elle implique par rapport à une aspiration profonde à trouver du plaisir dans son travail. D'autres études sociologiques parlent de l'« implication paradoxale » des salariés qui ne sont pas mus seulement par le « bâton » (sanctions de tous ordres, menace du chômage) mais aussi par la « carotte » de la reconnaissance par ses pairs et de la satisfaction tirée du « bel ouvrage ».

La perte de l'emploi et l'éloignement croissant à l'égard du travail conduisent à un sentiment d'inutilité sociale chez ceux qui font partie de ce que Robert Castel appelle les « surnuméraires ». Seule une frange dispose de la force nécessaire pour utiliser cette situation afin de se réaliser autrement. Mais la majorité des chômeurs aspire à retrouver un emploi, et une bonne proportion d'entre eux y sont disposés, même si les emplois auxquels ils accèdent sont particulièrement précaires et ne leur procurent pas toujours un revenu supérieur aux allocations auxquelles ils peuvent prétendre. Enfin, le développement de l'activité des femmes est un autre symptôme de cette aspiration contradictoire. Il a continué malgré la montée du chômage et en dépit des discriminations auxquelles se heurtent les femmes au travail. Toute vision unilatérale est donc fautive, et il faut renvoyer dos à dos les allégories du travail d'une certaine tradition marxiste (dans sa version stalinienne) et les hymnes à la libération en dehors du travail théorisés notamment par André Gorz.

Si les deux faces du travail sont indissolublement liées, il ne peut y avoir d'émancipation sociale sans libération au travail. Mais si on postule que cette dernière est impossible, il devient logique d'en déduire que c'est à la périphérie du salariat que s'esquissent les relations sociales de demain. Pour le courant inspiré par Negri, par exemple, les précaires, les chômeurs ou encore les intermittents du spectacle, sont par nature porteurs de transformation sociale. C'est une idée avancée depuis très longtemps par André Gorz, dans ses *Adieux au prolétariat*, où il désignait la « non-classe des non-travailleurs » comme « le sujet social potentiel de l'abolition du travail ». Gorz disait ne pas voir « comment un conducteur de train de laminoir ou un ouvrier de raffinerie pourraient ne pas être salariés ; comment leur produit pourrait être en rapport immédiat avec leur besoin ; comment ils pourraient considérer leur installation comme leur instrument de travail ; comment, au lieu de se sentir appartenir à la raffinerie, au complexe sidérurgique, ils pourraient considérer ces installations comme leur propriété ». C'est seulement en-dehors du travail que les individus « exigeants et critiques » peuvent fonder une identité sociale et un accomplissement personnel. Le fond de la pensée de Gorz repose sur un pessimisme de principe quant à la possibilité même « d'autogérer le processus social de production dans son ensemble ».

En un sens, cela tombe bien, puisque Gorz nous annonce que « l'économie n'a plus besoin - et aura de moins en moins besoin - du travail de tous et de toutes ». C'est aussi la thèse de certains sociologues, comme Roger Sue qui calculait, il y a dix ans déjà, que « le temps de travail pour une journée moyenne en 1986, réparti sur la population âgée de 15 ans et plus, est de 2h 31' (...) Il est des chiffres qui sont par eux-mêmes une véritable révolution ». Mais cette baisse n'implique en rien une perte de centralité du travail. Les temps sociaux ne sont pas substituables : la baisse du volume du travail salarié ne signifie pas que les rapports sociaux capitalistes s'effacent mécaniquement devant d'autres formes de lien social, libérées du joug salarial. L'oubli de ce point fondamental rend possible des convergences contre nature entre les critiques du travail et les nouveaux postulats patronaux. Dans une annexe au rapport Minc, Pierre Guillen, alors responsable de l'UIMM écrivait par exemple que « La valeur travail ne serait plus la seule digne d'intérêt de notre société ». Dès 1982, Alain Minc se réjouissait de cette heureuse coïncidence : « Concomitance, hasard heureux ou relation de cause à effet : au moment même où le travail productif classique se raréfie, il ne constitue plus une valeur exclusive. Le travail s'étiole, au moment où la valeur travail vacille ».

Dans la logique de ces analyses, Gorz esquisse un modèle social qui repose sur une déconnexion entre revenu et travail. Le secteur productif serait centralement planifié et constituerait « une sphère bien à part, clairement circonscrite, dans laquelle prévalent des conduites techniques trivialisées et hors de laquelle s'étend l'espace de l'autonomie complète ». Mais il y a là une contradiction : les détenteurs des moyens de production doivent perdre le contrôle sur les choix de production, tandis que l'autogestion par les travailleurs des « grands systèmes » est déclarée impossible. Qui est alors l'agent de cette planification ? Pour Gorz, ce seraient « les associations, les églises, les universités, les clubs et les mouvements se donnant pour but non pas d'exercer sur la société le pouvoir d'Etat mais de soustraire celle-ci à la prise de celui-là afin d'élargir l'espace de l'autonomie et de l'autodétermination, qui est aussi celui des rapports éthiques ».

La boucle est bouclée, et le scepticisme de Gorz débouche sur un projet flou. Transports, logement, protection sociale, éducation, défense, droit du travail, etc. : les choix fondamentaux qui portent sur tous ces domaines ne peuvent être éclatés en une myriade de micro-choix de proximité ou de voisinage. Qu'on le veuille ou non, ces choix sont par nature socialisés et les processus décisionnels correspondants doivent passer par un moment de centralisation nécessaire pour synthétiser la délibération démocratique préalable. On ne peut en effet s'en remettre à une impalpable dialectique Etat-société civile pour répondre à la question essentielle du mode de décision et de gestion. On retrouve la critique majeure que l'on peut adresser à la vision dualiste de Gorz : renoncer à la maîtrise sociale de la sphère hétéronome, c'est accepter que sa logique domine les conditions d'existence dans la sphère autonome. On ne peut élaborer un projet social cohérent sur la base de postulats aussi contradictoires : l'un consistant à souligner la nécessité d'une planification centrale, l'autre revenant à dire qu'une telle centralisation est impossible, voire pernicieuse.

Capitalisme cognitif ?

Le courant « negriste » propose une analyse complémentaire des évolutions du travail. Il appelle « capitalisme cognitif » la forme contemporaine du capitalisme, qui viendrait après celles du capitalisme marchand et du capitalisme industriel. Cette nouvelle phase correspondrait à la révolution des « nouvelles technologies de l'information et de la communication » qui transformeraient radicalement le travail et l'ensemble du système économique et social. Il serait notamment caractérisé, selon Claudio Vercellone, par « une nouvelle figure hégémonique du travail, marquée par son caractère de plus en plus intellectuel et immatériel ».

Les transformations techniques invoquées existent indéniablement mais elles ne conduisent pas à une montée en puissance du modèle cognitif qui suffirait à supplanter à terme le modèle actuellement dominant. Il y a au moins quinze ans que l'on discute d'un

nouveau modèle de travail, qu'on baptisait à l'époque « toyotisme » : on évoquait alors la polyvalence et l'implication des travailleurs comme sources nouvelles de productivité et de qualité. La réalité est toute différente : les contraintes que subissent les travailleurs n'ont jamais été aussi pesantes, et les nouvelles technologies sont mises à profit pour exercer un contrôle de plus en plus étroit et individualisé. Le postulat, pourtant essentiel, selon lequel on assisterait à une « dissolution des lignes de partages entre capital et travail homogène ou entre qualifiés et non qualifiés » n'a donc aucun fondement empirique.

Le capitalisme contemporain se caractérise en réalité par une dualité dans la dynamique de l'emploi. Les effectifs employés croissent en effet par les deux bouts : d'un côté, les effectifs des « travailleurs cognitifs » augmentent rapidement, mais la masse des emplois créés se retrouvent dans les emplois peu qualifiés du commerce et des services aux personnes. Cette structure est particulièrement nette aux Etats-Unis qui devraient pourtant être la terre d'élection de ce nouveau capitalisme. L'étude concrète du capitalisme contemporain montre clairement qu'il est indissociablement néo-taylorien et « cognitif ». A l'échelle mondiale, c'est même la figure de l'exploité classique qui domine et, dans les pays avancés, la mobilisation par le capital du savoir des salariés s'accompagne d'un retour aux formes les plus classiques d'exploitation, avec intensification du travail et même allongement de sa durée.

La thèse du capitalisme cognitif va encore plus loin en annonçant la mort de la théorie de la valeur, qui devrait être remplacée par une théorie de la « valeur savoir » parce que, comme l'écrit Negri dans *Exil* : « le travailleur, aujourd'hui, n'a plus besoin d'instruments de travail (c'est-à-dire de capital fixe) qui soient mis à sa disposition par le capital. Le capital fixe le plus important, celui qui détermine les différentiels de productivité, désormais se trouve dans le cerveau des gens qui travaillent : c'est la machine-outil que chacun d'entre nous porte en lui. C'est cela la nouveauté absolument essentielle de la vie productive aujourd'hui ». Cette thèse doit être rejetée parce que la valeur savoir n'existe tout simplement pas dans le champ des rapports sociaux capitalistes : le capitalisme intègre le savoir des travailleurs à sa puissance productive, comme il l'a toujours fait ; la loi de la valeur continue à jouer, avec une brutalité et une extension renouvelée « grâce » à la marchandisation mondialisée ; c'est le fondement d'une crise systémique sans précédent, et non l'ouverture d'une nouvelle phase. Enfin, la montée des revenus financiers s'explique par une augmentation de l'exploitation et une captation de plus-value, et non par la découverte d'une nouvelle manière de mettre en valeur le capital ; ce sont deux choses qui n'ont rien à voir, et que l'on ne peut confondre qu'en abandonnant toute théorie de la valeur.

Les projets de revenu universel

L'une des implications les plus radicales des thèses sur la fin du travail est que le revenu doit être redistribué indépendamment de la participation à sa création. Mais c'est le travail qui crée la richesse distribuée sous forme de revenus. La question se pose alors de savoir comment vont s'articuler la répartition du revenu et celle du travail social. La proposition d'un revenu garanti inconditionnel n'y répond pas vraiment. S'il n'existe aucune contrepartie, alors une fraction de la population décidera logiquement de ne pas travailler à moins de postuler un degré de conscience sociale qui ne peut être qu'un aboutissement souhaitable mais qu'il serait dangereux de poser en préalable. Pour convaincre une partie des bénéficiaires de revenu garanti de travailler, il faudra leur offrir une rémunération plus élevée. Quel mécanisme social permettra alors de désigner ceux qui doivent occuper l'un ou l'autre de ces statuts ? Qui en décidera : les propriétaires privés du capital, les collectifs de citoyens, une délibération d'ensemble de la société ? Si on ne répond pas à ces questions, on ouvre la voie à une société dualiste avec, d'un côté, les exclus du travail

touchant le revenu garanti et, de l'autre, une couche de salariés disposant d'un emploi et à ce titre d'un revenu supérieur. Tout gain de productivité ultérieure aurait pour effet de réduire comme peau de chagrin le nombre d'emplois et ne ferait qu'aggraver cette difficulté.

Dans une société du temps libre, au contraire, les gains de productivité seraient affectés en priorité à la réduction du temps de travail selon le principe « travailler moins pour travailler tous » qui fonde une société égalitaire. La revendication d'un emploi pour tous est donc la seule base possible d'un socialisme démocratique fondée sur un principe d'échange généralisé entre la société et l'individu : l'apport de l'individu à la société fonde la réalité des droits dont il dispose.

Un débat similaire porte aujourd'hui sur la revendication d'un revenu garanti égal à celui du salaire minimum. Elle soulève immédiatement cette objection : si on avait la garantie de recevoir le Smic sans travailler, plus personne n'accepterait de travailler à ce niveau de rémunération. La seule réponse consiste à dire que, dans ces conditions, les employeurs seraient obligés d'offrir des salaires plus attractifs. Mais cela revient à admettre qu'un différentiel est difficilement évitable ; il est donc contradictoire de revendiquer un revenu garanti égal au Smic si on pense qu'aucun salarié n'accepterait dans ces conditions de travailler pour le Smic. La revendication logique devrait définir un niveau de salaire minimum auquel serait indexé (par exemple à 75 %) un niveau de revenu garanti.

Il faut en tout état de cause expliquer d'où provient ce fameux revenu garanti, comment il est financé. Les partisans du revenu universel ne devraient pas pouvoir récuser cette demande en se réfugiant dans un utopisme flou, parce que le niveau de ce revenu est précisément ce qui distingue les projets libéraux (un revenu minimum comme « filet de sécurité ») et les projets véritablement alternatifs. Si le niveau du revenu est suffisamment élevé pour n'être pas une simple aumône, il faut dire quelle est la répartition du revenu national compatible avec cette garantie de revenu. On trouve peu de réponses à cette question pourtant légitime, à l'exception des calculs proposés par René Passet dans *L'illusion néo-libérale*, et que Vercellone reprend à son compte. La proposition de Passet est que « tout Français de plus de vingt ans bénéficie d'une allocation annuelle égale au seuil de pauvreté et tout individu de moins de vingt ans d'un revenu égal à la moitié de celui-ci ». Le montant de l'allocation universelle ainsi calibrée est d'un peu plus de 500 euros par mois (c'est peu !) et qui conduit à un montant total de près de 400 milliards d'euros, soit environ un quart de PIB. Pour financer cette somme, Passet propose de recycler « les économies découlant de la suppression de la partie du système de protection actuel avec laquelle la garantie de revenu ferait double emploi ; essentiellement, selon la classification française, les allocations de maternité-famille, emploi, vieillesse-survie, mais non santé-maladie, qui serait maintenue ». Cela couvre environ les trois quarts des sommes à trouver, et le reste pourrait être étalé dans le temps en redistribuant la nouvelle valeur créée par la croissance.

Ce projet est critiquable de plusieurs points de vue. D'abord, la réponse consistant à dire « on étale dans le temps » fait tomber la muraille de Chine que l'on prétendait établir entre la version subversive du revenu garanti et la version néo-libérale à un peu plus de 3000 euros par an. A ce compte-là, la prime pour l'emploi pourrait être considérée comme un premier pas vers un revenu universel. Or, il s'agit en réalité d'un dispositif pervers qui revient à admettre le discours patronal sur le montant « excessif » des bas salaires et à renvoyer sur l'Etat la responsabilité de « compléter » des salaires insuffisants pour vivre. C'est, avec les allègements de cotisations, le meilleur moyen de tirer vers le bas toute la hiérarchie salariale.

Mais surtout le recyclage des revenus sociaux n'est pas acceptable. Le droit à un revenu garanti s'échange en effet contre la suppression de pans entiers de la Sécurité sociale (chômage, allocations familiales et retraites). Il équivaut à un énorme transfert au détriment des retraités et des chômeurs. Après la réforme, toutes les pensions et les allocations chômage se situeraient au niveau du seuil de pauvreté. Les 12 millions de personnes de plus de 60 ans reçoivent aujourd'hui environ 200 milliards d'euros de prestations vieillesse, soit environ 12,5 % du PIB. Après la réforme proposée, elles ne toucheraient plus que l'allocation universelle et la prestation reçue serait en moyenne divisée par deux. C'est donc un transfert de près de 100 milliards d'euros qui serait ainsi opéré. Seuls les retraités bénéficiant d'autres ressources que leur pension disposeraient d'un revenu dépassant le seuil de pauvreté. On voit mal comment un tel projet pourrait être repris en compte par le mouvement social, tant il se situe aux antipodes des aspirations portées par les mobilisations. Les partisans de cette position au sein du mouvement des chômeurs auraient bien du mal à la défendre, si seulement ils quittaient le terrain du discours abstrait. Dans le projet Passet-Vercellone, les moins de 20 ans reçoivent une demi-allocation, sans que l'on sache si les parents peuvent l'utiliser à leur guise, ou s'il s'agit d'un livret d'épargne dont le jeune pourra disposer le jour de ses vingt ans. Au total, il s'agit au fond de répartir différemment la même masse salariale globale (cotisations incluses) sans que soit remis en cause le partage entre salaires et profits.

Enfin la place des femmes dans tous ces projets est profondément ambiguë. Il est d'ailleurs frappant de constater combien la littérature sur le revenu universel n'introduit pratiquement jamais la dimension de genre et ne réfléchit pas aux spécificités du travail des femmes. Ce n'est sans doute pas par hasard : la question du droit à l'emploi des femmes fait apparaître de manière particulièrement sensible les contradictions des thèses sur le revenu garanti. Si le travail salarié n'est rien d'autre qu'un esclavage, alors les femmes devraient d'abord se féliciter d'en être écartées et exiger ensuite un revenu garanti comme contrepartie de leur activité sociale. Mais comment ne pas voir que ce raisonnement heurte de plein front les aspirations égalitaires des femmes en matière d'emploi ? Leur verser une allocation pour que, ou parce qu'elles ne travaillent pas, voilà un projet qui n'est pas spécialement progressiste. « De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas à ne pas franchir », comme l'écrivaient Anne Eydoux et Rachel Silvera.

Le scepticisme à l'égard du revenu universel n'implique en aucune manière d'abandonner la revendication d'un revenu garanti. Il n'y a évidemment pas de discussion sur l'urgence d'une augmentation des minima sociaux visant à assurer aux chômeurs et aux précaires un revenu décent, ici et maintenant. Mais cela n'implique pas d'ériger l'allocation universelle en colonne vertébrale d'un projet alternatif, et la lutte des chômeurs ne confère pas une légitimité supérieure à cette perspective, à moins de nier l'aspiration en faveur du droit à l'emploi dont elle est porteuse. En déconsidérant comme « travailliste » l'exigence du retour à un nouveau plein emploi assimilé à l'emploi précaire forcé, cette posture fait obstacle à l'émergence d'un projet global unifiant l'ensemble des travailleurs, salariés ou chômeurs.

Le grand point faible des projets de revenu universel est qu'ils visent à étendre le champ de la marchandise. Le « caractère liquide de ce revenu, donc non affecté » est ainsi clairement affirmé par Yann Moulier-Boutang. Ce point de vue peut être considéré comme réactionnaire puisqu'il équivaut à une véritable désocialisation. Tout progrès social passe en effet par un degré de socialisation accru : les fameux « prélèvements obligatoires » qui constituent la cible des néolibéraux recouvrent par exemple l'éducation et la santé, l'une et l'autre en principe gratuites. Un projet progressiste viserait à rétablir et à étendre le champ de la gratuité, à élargir les droits sociaux garantis sous forme de libre mise à disposition des services correspondants. Les tenants du revenu universel proposent au contraire aux

« multitudes » de faire marche arrière, avec l'instauration d'un revenu monétaire et individualisé, et cette perspective se substitue de fait à la mobilisation pour une réduction radicale du temps de travail. Aux approximations théoriques, ils ajoutent ainsi une orientation stratégique qui a pour effet de désertier le cœur des rapports d'exploitation.

La reconnaissance effective des droits sociaux passe par la mise à disposition de manière gratuite de biens communs, comme la santé, et non par la distribution de revenus qui s'y substitueraient. Dans le cas du logement, quelles sont les solutions réellement progressistes : une politique de municipalisation des sols et de construction de logements sociaux, ou l'augmentation des allocations logement ?

De la nécessité à la liberté

A la fin du *Capital* (livre III, chap. 48), Marx établit une dialectique entre liberté et nécessité qui n'est pas une simple juxtaposition : pour qu'advienne le « royaume de la liberté », il faut que les principes de fonctionnement du travail nécessaire aient été bouleversés. On ne peut être libéré de l'asservissement du salariat seulement à mi-temps : être exploité, contraint à un travail aliéné, ne serait-ce que deux heures par jour, c'est être asservi le reste du temps. Tout projet d'abandonner à ses maîtres actuels la sphère du travail salarié pour se libérer en dehors du travail, est par conséquent un mirage. Le temps libéré ne peut devenir un temps libre que si sa logique réussit à contaminer l'organisation du travail dans tous ses aspects. Les chômeurs, les précaires, les exclus ne sont évidemment pas plus libres parce qu'il sont moins longtemps salariés que les autres travailleurs. Marx le dit très clairement : « la condition essentielle de cet épanouissement est la réduction de la journée de travail ». Mais celle-ci ne peut acquérir un contenu émancipateur que si le temps de travail est lui-même libéré du joug capitaliste.

Dans *Les luttes de classes en France*, Marx écrit aussi que « le droit au travail est au sens bourgeois un contresens, un désir vain, pitoyable ». Cette affirmation devrait plaire aux contempteurs du travail, mais Marx ajoute immédiatement ceci, qui change tout : « derrière le droit au travail, il y a le pouvoir sur le capital, derrière le pouvoir sur le capital, l'appropriation des moyens de production, leur subordination à la classe ouvrière associée, c'est-à-dire la suppression du salariat, du capital et de leurs rapports réciproques ». Cette phrase de Marx esquisse une démarche transitoire autour de la réduction du temps de travail, qui est aujourd'hui d'une grande actualité.

Le combat pour une réduction massive du temps de travail s'appuie en effet sur des exigences élémentaires, d'ailleurs certifiées par le droit bourgeois (un emploi et des conditions d'existence décentes), mais il s'oppose frontalement au capitalisme contemporain qui fonctionne plus que jamais à l'exclusion. Aujourd'hui une répartition égalitaire des heures de travail conduirait à une durée hebdomadaire de l'ordre de 30 heures, qui pourrait baisser encore par suppression des emplois inutiles rendus nécessaires par la non gratuité des services publics ou par la croissance des dépenses liées à une concurrence improductive. Le niveau de vie serait amélioré principalement par l'extension des droits sociaux (droit à l'emploi, à la santé, au logement, etc.) assurée par un financement socialisé (gratuité ou quasi-gratuité).

La réduction du temps de travail et l'interdiction des licenciements posent donc concrètement la question d'une démarchandisation de la force de travail qui se heurte immédiatement à deux obstacles : la répartition des richesses et le droit de propriété. Sa mise en oeuvre passe en effet par une contestation pratique des rapports sociaux à l'intérieur même des entreprises sous forme d'un contrôle exercé par les salariés sur les embauches, les conditions et l'organisation du travail. Elle s'appuie dans le même temps sur la garantie de ressources des travailleurs et la continuité du revenu, qui implique un

changement radical dans la distribution des richesses produites. Il s'agit donc d'articuler la libération du temps et la transformation du travail, plutôt que d'opposer la revendication d'un revenu garanti à celle de nouveau plein emploi.

La démarche stratégique pourrait alors être la suivante : affirmation conjointe du droit à l'emploi et à la continuité de revenu ; contestation de l'actuelle répartition des richesses ; exigence d'une baisse du temps de travail avec embauches proportionnelles ; contrôle sur l'embauche ; refus du pouvoir patronal sur l'emploi et les conditions de travail ; démarchandisation de la force de travail ; remise en cause de la propriété privée.

L'enclenchement d'un tel schéma stratégique passe par la recherche de formes d'organisation prenant en compte les facteurs de fractionnement du salariat (salariés/chômeurs, grosses boîtes/sous-traitants, public/privé, hommes/femmes, mise en concurrence des salariés à travers la mondialisation).

Cette stratégie de transformation sociale est en fin de compte porteuse d'une dialectique apparemment paradoxale. Il s'agit en somme de généraliser le droit à l'accès au salariat, mais les modalités mêmes de cette généralisation, et les méthodes pour parvenir à cet objectif, portent en creux le dépassement du rapport salarial capitaliste. Pour avancer vers le plein emploi, il faut imposer aux patrons une norme de réduction du temps de travail, le contrôle sur les embauches, les cadences et les horaires, autrement dit enclencher un processus de dépérissement du marché du travail et de socialisation de l'emploi. La lutte pour l'abolition du chômage tend alors à se transformer en un mouvement d'abolition pratique du salariat.

Références

Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995

Centre des Jeunes Dirigeants, « L'illusion du plein emploi », *Futuribles* n°183, janvier 1994.

Dejours Christophe, *Souffrance en France*, Le Seuil, 1998.

Eydoux Anne et Rachel Silvera, « De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas à ne pas franchir », dans Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, *Le bel avenir du contrat de travail*, Syros, 2000.

Gorz André, *Adieux au prolétariat*, Le Seuil, 1981.

Gorz André, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Galilée, 1989.

Méda Dominique, *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Aubier, 1995.

Minc Alain, *L'après-crise est commencée*, Gallimard, 1982.

Minc Alain, *La France de l'an 2000*, Odile Jacob, 1994.

Moulier-Boutang Yann, « L'autre globalisation : le revenu d'existence inconditionnel, individuel et substantiel », *Multitudes* n°8, 2002.

Negri Antonio, *Exil*, Mille et une nuits, 1998.

Passet René, *L'illusion néo-libérale*, Fayard, 2000.

Sue Roger, *Temps et ordre social*, PUF, 1994.

Vercellone Claudio (dir.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, La Dispute, 2003.